

Karen Neyens
An Goossens

Des restes de tatouages au henné responsables de démangeaisons brûlantes

Depuis quelques mois, il est fait état régulièrement de plaintes à propos de tatouages temporaires au henné que des personnes se font faire durant leurs vacances ou lors de fêtes. Les tatouages au henné pur disparaissent au bout de quelques semaines sans problème. Pour obtenir un effet plus rapide et plus foncé, de la paraphénylènediamine est parfois ajoutée au henné et peut provoquer de sérieux problèmes allergiques lourds de conséquences pour le reste de l'existence.

Les tatouages temporaires sont un élégant souvenir de vacances. Ils sont vite exécutés, sans douleur et s'estompent en quelques semaines. Dans le monde entier, des artistes de rues opérant dans des lieux touristiques réalisent de bonnes affaires avec les tatouages. Le choix des motifs ne manque pas, et les tatouages éphémères à l'instar des persistants sont réalisés sur tout le corps, même si les mains, les doigts, les bras et les épaules sont les endroits de prédilection.

Le henné

Les hippies et les mouvements de retour à la nature des années soixante et septante ont fait du henné une teinture capillaire populaire. Il l'est resté ainsi depuis lors. La pratique du tatouage temporaire au henné est ancestrale dans le monde islamique, en Inde et en Afrique, entre autres à l'occasion de noces, mais lorsque Madonna est apparue les mains tatouées dans le clip vidéo accompagnant la sortie de son 45 tours *Frozen*, en 1998, ce phénomène est brusquement devenu une mode à l'échelon planétaire.

Le henné est un colorant naturel issu d'un arbuste de 3 à 8 mètres de haut, le *Lawsonia inermis*, fréquent dans les régions subtropicales et élevé entre autres en Afrique du Nord, en Inde et à Sri Lanka.

Le couleur grenat du henné fonce et devient même noire par l'adjonction d'autres pigments. Pour les produits 100 % naturels, on utilise des extraits d'indigo. La substance synthétique la moins chère pour produire le henné noir est la paraphénylènediamine. Le henné noir confère un effet plus rapide et plus foncé aux tatouages temporaires.

Le henné pur ne provoque que rarement des allergies, et ce presque exclusivement chez les personnes qui y sont exposées dans leur profession.

La para-phénylènediamine (en abrégé PPD, de l'anglais scientifique paraphenylenediamine) est un allergène puissant qui provoque des réactions allergiques chez de très nombreuses personnes. C'est en raison de ce risque que les directives de la Communauté européenne ont interdit l'utilisation de la paraphénylènediamine directement sur la peau. Dans les teintures pour cheveux, la

concentration maximale est limitée à 6 %. Elle est interdite dans les mascaras, les cosmétiques et dans les colorants pour sourcils.

Le problème des tatouages au henné est que l'on ignore en général que des substances telles que la para-phénylènediamine ont été ajoutées au mélange de colorant au henné henné. Il est faux de croire que ce problème se limite aux pays du Tiers Monde ou aux lieux de villégiature. On a également fait état de cas semblables dans des métropoles telles que Londres, Los Angeles, Paris, Toronto, etc.

D'aucuns ramènent de leur lieu de vacances chez eux des flacons supplémentaires contenant le mélange au henné pour recolorer plus tard le motif et en prolonger la durée. Si ce mélange contient de la para-phénylènediamine, le risque allergique augmente très sérieusement.

Il est fortement déconseillé aux personnes qui se sont plaintes de démangeaisons ou d'éruptions cutanées après un tatouage au henné, de renouveler l'opération ou de colorier à nouveau le motif, sauf si elles sont absolument certaines que le mélange de colorant ne contient que du henné pur.

Les symptômes

Comme cela vient d'être dit, la para-phénylènediamine provoque une réaction allergique chez de nombreuses personnes. Les premiers symptômes apparaissent en général lorsque le motif initial au henné s'est pratiquement estompé, quelque deux semaines après son application. Les premières plaintes sont des démangeaisons, une douleur minime ou une sensation de brûlure, une rougeur, une tuméfaction, éventuellement la formation de cloques. Le relief suit souvent exactement le dessin initial. Si l'éruption n'est pas soignée à ce stade, des infections supplémentaires peuvent survenir.

Parfois la gêne ne se limite pas au dessin et à la partie du corps concernée, mais on peut ressentir un malaise généralisé, voire être un peu malade; certains ont même présenté un gonflement des ganglions lymphatiques.

Certains individus sont déjà allergiques à la para-phénylènediamine pour avoir été exposés précédemment à ce colorant, par exemple dans des teintures capillaires, voire via une allergie croisée en raison de la parenté chimique avec, par exemple, des anesthésiques, des colorants textiles, des additifs aux caoutchouc et aux plastiques. Ces personnes ne sont pas toujours informées de cette allergie et lorsqu'elles se font faire un tatouage au henné, la réaction peut survenir beaucoup plus rapidement, par exemple déjà au bout de quelques jours; elle peut aussi être extrêmement violente.

Le traitement

L'eczéma de contact est traité en général aux corticostéroïdes, par exemple sous forme de crèmes à étendre sur la peau ou sous forme orale (comprimés à avaler). Des compresses humides peuvent aider à rafraîchir l'eczéma.

Malgré toutes les traitements, il faut souvent entre 3 et 4 semaines avant que la lésion ne guérisse.

Après guérison, il subsiste souvent des séquelles. D'une façon générale, une coloration légère ou foncée (hypo- ou hyperpigmentation) de la peau, qui correspond au dessin initial. Cette coloration disparaît dans le meilleur des cas après trois mois, mais reste visible (jusqu'à plus d'un an) chez certains individus.

Les conséquences

Une allergie à la para-phénylènediamine est souvent lourde de conséquences pour la suite de l'existence. La para-phénylènediamine et ses dérivés sont en effet des substances couramment utilisées dans de nombreux produits : caoutchouc, vernis, cuirs, fourrures, textiles, teintures capillaires, cirages pour chaussures, plastiques, révélateurs photographiques, etc. Elle peut se retrouver entre autres dans les poignées noires des vélos, des encres d'imprimerie, des bottes en caoutchouc, des tuyaux de stations d'essence, des gants en cuir, des bas nylon ou des pantys noirs, des classeurs en matière plastique. Ces produits et bien d'autres encore doivent être évités à l'avenir, si l'on est allergique à cette substance.

Cela veut dire que les personnes allergiques à la para-phénylènediamine ne pourront éventuellement plus exercer certaines professions. Citons par exemple : les imprimeurs, vendeurs de chaussures, coiffeurs, travailleurs dans les métiers du cuir, du textile et du caoutchouc, garagistes, etc.

Photos







COMMUNIQUE DE PRESSE

Les tatouages temporaires au henné noir peuvent provoquer des réactions allergiques graves.

Depuis quelques années, en Belgique et à l'étranger, les dermatologues ont constaté un nombre croissant de réactions allergiques sévères provoquées par des tatouages éphémères au henné contenant de la para-phénylènediamine (PPD). La PPD est une substance très allergisante, autorisée dans les teintures pour cheveux, mais interdite dans les produits à appliquer directement sur la peau.

Avec le henné pur, les réactions allergiques sont rares. Quand les préparations colorantes ne contiennent que du henné, il faut plusieurs heures pour colorer la peau et la coloration obtenue est orange à marron rouge.

Si de la PPD est ajoutée, le dessin sera plus noir et apparaîtra plus rapidement, mais le risque d'allergie est alors très important..

Les réactions allergiques provoquées par la PPD apparaissent généralement 2 à 3 jours après l'application du tatouage éphémère chez un sujet déjà sensibilisé, mais ne peuvent apparaître qu'après une dizaine de jours, quand le tatouage est à l'origine d'une sensibilisation primaire (ce qui est souvent le cas d'ailleurs). Différents symptômes ont été observés : démangeaisons, rougeurs, boutons, ampoules, érosion ... Une hyper pigmentation de la peau et des cicatrices peuvent persister.

En principe, est sensibilisé à vie et développer ensuite des allergies à tous les produits qui contiennent de la PPD ou des produits analogues, notamment les teintures capillaires, certains colorants textiles, caoutchoucs, filtres solaires, voire même certains médicaments.

Lorsque de telles réactions apparaissent, il faut contacter rapidement son médecin ou son dermatologue qui prescrira le traitement adéquat.

Ces tatouages éphémères sont généralement réalisés par des artistes ambulants, sur les plages, dans des foires ou des festivals. Les jeunes en sont particulièrement friands.

A l'étranger, les tatouages au henné sont souvent proposés aux touristes.

En Belgique, des contrôles seront organisés par le Service Inspection du Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement dans les lieux sensibles.